

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

# Rattrapage salarial pour les Recteurs : Et celui des PE ?

- Infos Carrière - Salaires -



## Description :

La Ministre de l'Education Nationale a gratifié les recteurs de bien belles étrennes : au moins 10 420 € par an !

---

SNUipp-FSU des Landes.

---

Un arrêté publié le 23 décembre au Journal officiel revalorise leur « /indemnité de responsabilité/ » de 15 200/euros (fixé en 2010) à 25 620/euros. Soit 68/% d augmentation !

Autre conséquence, la part variable de la prime sera donc aussi potentiellement augmentée, celle-ci étant basée sur un pourcentage de la part fixe jusqu'à 45/% « /en fonction de la manière de servir et des objectifs atteints/ ».

**Résultat, un recteur peut prétendre, en plus de son salaire, à une prime de 37 140/euros par année&hellip;;soit le salaire annuel d'un professeur des écoles au dernier échelon de la hors-classe.**

Du côté du ministère, on affirme « rectifier une anomalie, car les recteurs gagnaient moins (environ 1 000/euros par mois) que leurs subordonnés inspecteurs d'académie et secrétaires généraux/ ». **Pour le SNUipp-FSU, ce sont les anomalies qui touchent les professeurs des écoles qui doivent être avant tout corrigées.**

En cette 5ème année de gel du point d'indice où notre salaire vient de baisser après l'augmentation de la retenue pour pension au 1er janvier (+0.40% soit en moyenne 120 euros par an ), il est urgent de revaloriser les professeurs des écoles français qui ont un des salaires les plus faibles des pays développés.

**Le SNUipp-FSU demande une mesure d urgence :**

- ▶ l'alignement de l'ISAE (400 → annuel) sur l'ISOE du 2nd degré

**De plus, le SNUipp-FSU revendique :**

- ▶ la revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 2010),
- ▶ son indexation sur les prix et des mesures de rattrapage des pertes
- ▶ une augmentation de 50 points d'indice (230 → mensuels) pour tous les personnels.